



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Compte rendu du GT sur les règles de gestion A+ du 5 avril 2017

La CFTC a opposé un refus catégorique sur tous les sujets évoqués par la fiche objet du GT.

Cette fiche prévoit 3 points :

- La réduction de deux mouvements comptables par an à un seul.
- Le regroupement à terme des CAP pour les postes C1, C2, C3
- La possibilité pour les directeurs départementaux d'organiser à leur gré des mouvements locaux de comptables en dehors des règles de gestion actuellement en vigueur.

Après notre déclaration liminaire, le Sous-Directeur RH n'a pas répondu de façon précise aux différentes questions que nous soulevons, ni sur le nombre de vacances administratives, premier prétexte de ce GT, ni sur le bouleversement des règles de gestions actuelles que pourrait provoquer une application de ces trois points.

Sa réponse est restée très générale, nous indiquant que ces demandes venaient des DDFIP, demandant plus de souplesse dans le management, mais aussi du réseau (?) et du Directeur Général.

Il a affirmé que les mouvements locaux ne se feront que sur la base de l'accord des cadres concernés, et que ceux-ci pouvaient parfaitement refuser une proposition de leur DDFIP.

La CFTC a répliqué que le management des DDFIP est un euphémisme depuis la fusion, il s'agit purement et simplement d'un commandement.

Les DDFIP savent faire pression sur les cadres pour arriver à leur fins, et la CFTC réfute cet argument naïf.

Alors que les OS étaient unanimes pour refuser cette fiche, qui nie le rôle des représentants syndicaux et des CAP, les membres de la Direction Générale ont essayé de nous entraîner dans un débat des modalités qui pourraient être amendées .

La CFTC a refusé d'entrer dans un tel échange qui suppose une adhésion pour partie au moins aux sujets du jour.

Après une suspension de séance demandée par les OS, nous sommes revenus avec une seule question :

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



« Acceptez-vous de retirer purement et simplement cette fiche et les propositions d'évolutions des règles de mutation et promotion des comptables qu'elle contient? »

Le Sous Directeur nous a répondu par la négative.

Nous avons donc relevé qu'il affirme qu'un comptable peut refuser la demande d'un DDFIP, alors que lui-même ne peut refuser une demande du DGFIP.

La CFTC et l'ensemble des OS ont quitté la salle

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com